



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-sept septembre deux mil dix-huit, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Philippe GORGUET, Maire, en suite de convocation en date du dix-neuf septembre adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Marie-France POUILLAUDE, Yannick MEMBRE, absents et Gilles CUVILLIER absent excusé.

Madame Marylène PIERRE est désignée secrétaire.

Objet : Demande d'autorisation en vue de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville-en-Artois, Inchy-en-Artois et Quéant par la Société FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté en date du 13 août 2018, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018 inclus, concernant la demande présentée par la Société FERME EOLIENNE LA VOIE DE CAMBRAI afin d'obtenir l'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien de 18 aérogénérateurs sur le territoire des Communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville-en-Artois, Inchy-en-Artois et Quéant.

Il rappelle que le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, en Mairies de Inchy-en-Artois où il est déposé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé le vote suivant :

- Pour : 0 (zéro voix) / Contre : 12 (douze voix)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philippe GORGUET



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
Vote : contre 12 abstention 0 pour 0
Date de convocation : 19 septembre 2018

Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 03 octobre 2018 et sa publication le 03 octobre 2018
Le Maire, Philippe GORGUET

